



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centrales EDF

Question écrite n° 36375

Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur le dernier dossier technique de la direction de l'EDF concernant la création des sites nouveaux pour les centrales nucléaires et les centrales au charbon. Le document prévoit deux hypothèses en fonction des données transmises par les services compétents, d'une part les projections démographiques de l'INSEE (accroissement du nombre de ménages) et d'autre part l'analyse du service « Etudes Economiques Generales » de l'EDF, qui étudie les prévisions de la demande et de la consommation d'électricité en tenant compte des équilibres régionaux. Cette analyse provisoire propose deux scénarios : l'un est associé à une croissance économique soutenue (2,5 p 100 par an de 1985 à 1990 et 3,3 p 100 par an de 1990 à l'an 2000) et l'autre est caractérisé par une croissance économique plus faible (1,5 p 100 de 1985 à 1990 et 2,4 p 100 de 1990 à 2000). À partir de cette fourchette, EDF envisage des consommations respectives de 625 terawatts/heure pour une croissance forte et de 525 terawatts/heure pour une croissance faible en l'an 2010. La première hypothèse est nommée scénario 625, la deuxième scénario 525. Dans le domaine nucléaire, le scénario 625 prévoit de localiser des 1993 quatorze tranches nouvelles en province, contre six pour le scénario 525. Mais pour le charbon, il est prévu neuf tranches nouvelles dans les deux cas, dont six en région parisienne. Il lui demande par rapport à ce document quelle est sa position vis-à-vis de la création de nouvelles tranches nucléaires et de nouvelles tranches au charbon. Il lui demande le plan d'implantation de ces tranches ainsi que les délais nécessaires à ces implantations.

Texte de la réponse

Reponse. - Les questions évoquées sont essentielles pour l'approvisionnement électrique futur du pays et pour les industriels concernés au moment où leur plan de charge diminue. Elles nécessitent, pour être correctement traitées, un exercice de prévisions, dont l'expérience a montré les difficultés, et de nombreuses études. Le dossier cité fait partie des documents de travail internes à EDF qui n'ont pas fait l'objet d'un examen par les pouvoirs publics. En tout état de cause, les dernières évaluations établies par le ministère de l'industrie, des P et T et du tourisme, en liaison, notamment, avec les fournisseurs d'énergie, se situent dans le cadre des travaux sur les « perspectives énergétiques à l'horizon 2000 ». Les valeurs estimées pour la consommation intérieure d'électricité à l'horizon 2000 sont comprises entre 382 et 485 TWh selon le scénario économique retenu. Ces prévisions ne font apparaître aucun besoin de création de nouveaux sites de tranches nucléaires ou de charbon dans les prochaines années, même dans des hypothèses hautes de croissance des consommations. Dans ces conditions, il est prématuré de se prononcer sur les sites, dont celui de Porcheville, susceptibles d'accueillir de futures tranches nucléaires ou de charbon.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36375

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 1988, page 668

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1780